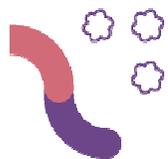
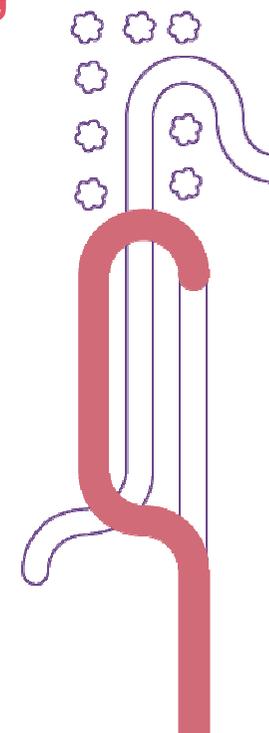


REPRENDRE DES ETUDES EN MASTER MEEF



**Mentions premier degré, second degré,
encadrement éducatif, et mention PIF**

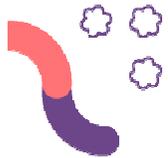


Journée Portes Ouvertes

07 mai 2021

Brigitte COPPA, responsable du pôle de reprise d'études/VA



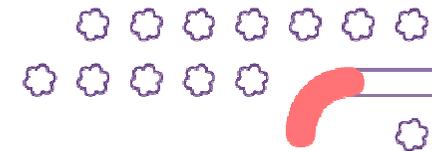
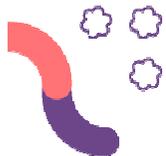


Points abordés



- Qui est concerné par la reprise d'études
- Conditions d'accès au master MEEF
- Modalités de préinscription, d'admission et d'inscription
- Les principaux modes de financement de la formation et les démarches administratives en cas de financement
- Les dispositifs d'accompagnement pour la reprise d'études
- Les dispositifs de validation d'acquis (VAPP, VAE)





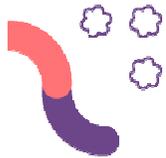
La reprise d'études: pour qui?

Vous avez interrompu vos études et vous êtes:

- Salarié
- non salarié (artisan, profession libérale, commerçant, auto entrepreneur...)
- Demandeur d'emploi

A ce titre, vous avez acquis des droits à la formation pour monter en compétences ou en développer de nouvelles





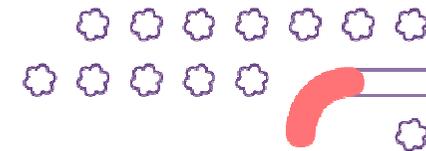
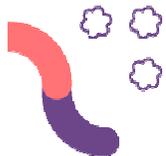
Conditions d'accès au master MEEF

- Une licence ou un titre admis en équivalence
(bac+3)

ou

- Une Validation des Acquis Professionnels et Personnels **VAPP** (dispositif expliqué en fin d'exposé, destiné à ceux qui ne sont pas titulaires d'une licence ou d'un équivalent de licence)

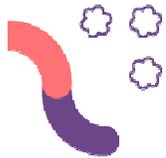




Etapes du processus d'admission

- La préinscription
- L'admission
- L'inscription





Modalités de préinscription

Préinscription en ligne sur le **site de l'INSPE**:
<https://candidature.inspe-paris.fr>

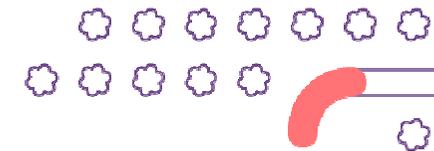
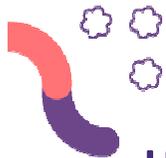
Ouverture du serveur:

- **lundi 27 avril** pour la mention 1^{er} degré
- **lundi 10 mai** pour la mention second degré, mention encadrement éducatif et mention PIF

Selon la même procédure que les candidats en formation initiale:

pièces à fournir en ligne + spécifiquement la fiche de projet
professionnel





INDISPENSABLE A LA PREINSCRIPTION:

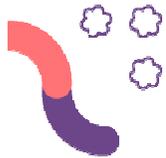
Numéro INE (identification national des étudiants),
attribué à partir de 1995 **dans les lycées et les établissements supérieurs français**

Où le trouver?

- relevés de notes du bac ou post-bac
- ancienne carte d'étudiant
- certificat de scolarité

Contactez l'université d'origine si vous ne détenez pas les documents précités





Modalités d'admission

Mention 1^{er} degré

- Des tests en français et en mathématiques
- Un entretien de motivation

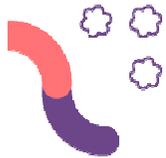
Le mercredi 09 juin sur convocation et à distance

Les résultats sont transmis par mail fin juin

Mention second degré et mention encadrement éducatif et mention PIF

A l'issue des commissions pédagogiques interuniversitaires
au mois de juin et juillet





Modalités d'inscription

Sur convocation ou à distance

(En fonction de la situation sanitaire)

Début juillet et fin août/début septembre

pour les mentions premier degré, second degré, parcours documentation et la mention PIF

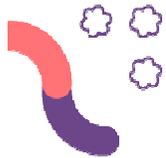
→ **Auprès du pôle de reprise d'études de l'INSPÉ**

reprise-etudes@inspe-paris.fr

Auprès de l'université d'admission pour tous les autres parcours

→ Paiement des frais d'inscription





Frais d'inscription



Financement à titre individuel

Tarification spécifique pour les adultes en reprises d'études

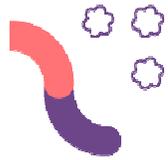
- Droits d'inscription (fixés par le MENSRI)
- Coûts pédagogiques (fixés par le CA de l'université)

Pour Sorbonne Université : *selon un barème basé sur le revenu imposable du foyer (consultable sur le site de l'INSPÉ à la rubrique « reprendre des études »)*

Pour les parcours du second degré (hors parcours documentation) et la mention encadrement éducatif, *vous informer auprès de l'université concernée (liste des contacts, site de l'INSPÉ)*

En ce qui concerne **la mention PIF:** conformément à la convention signée avec le rectorat, les frais d'inscription s'élèvent à 350 euros+ les droits d'inscription pour les enseignants





En cas de formation financée



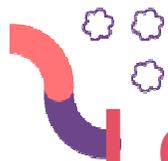
Pour faire compléter votre dossier de prise en charge et obtenir les contenus de formation et emplois du temps, vous pouvez contacter le pôle de reprise d'études de l'INSPÉ pour les parcours et mentions suivantes:

- 1^{er} degré
- Second degré parcours documentation
- Pratiques et Ingénierie de Formation (hors parcours formation de formateurs géré par l'université de Paris)

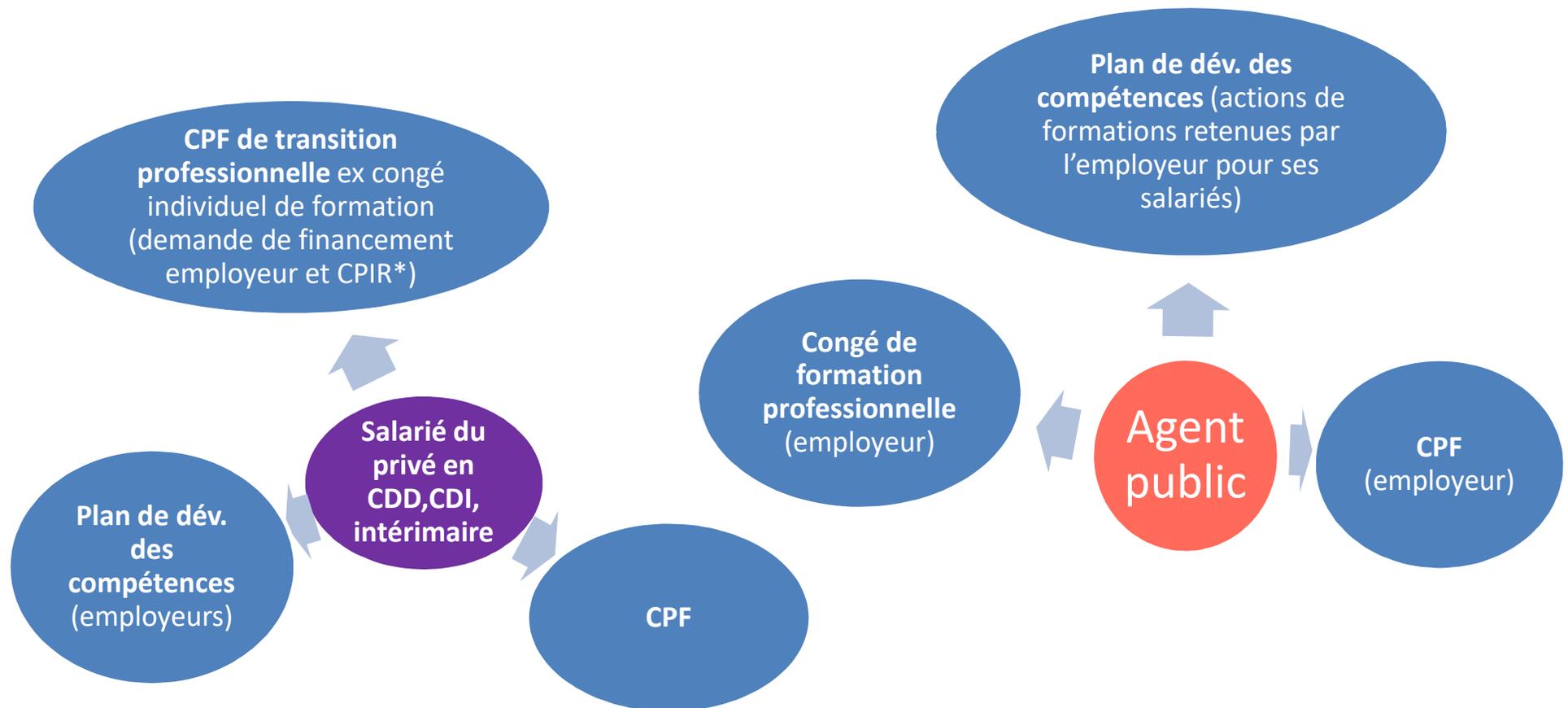
 reprise-etudes@inspe-paris.fr

Pour les autres mentions et parcours: voir carte des formations et la liste des contacts sur le site de l'INSPÉ

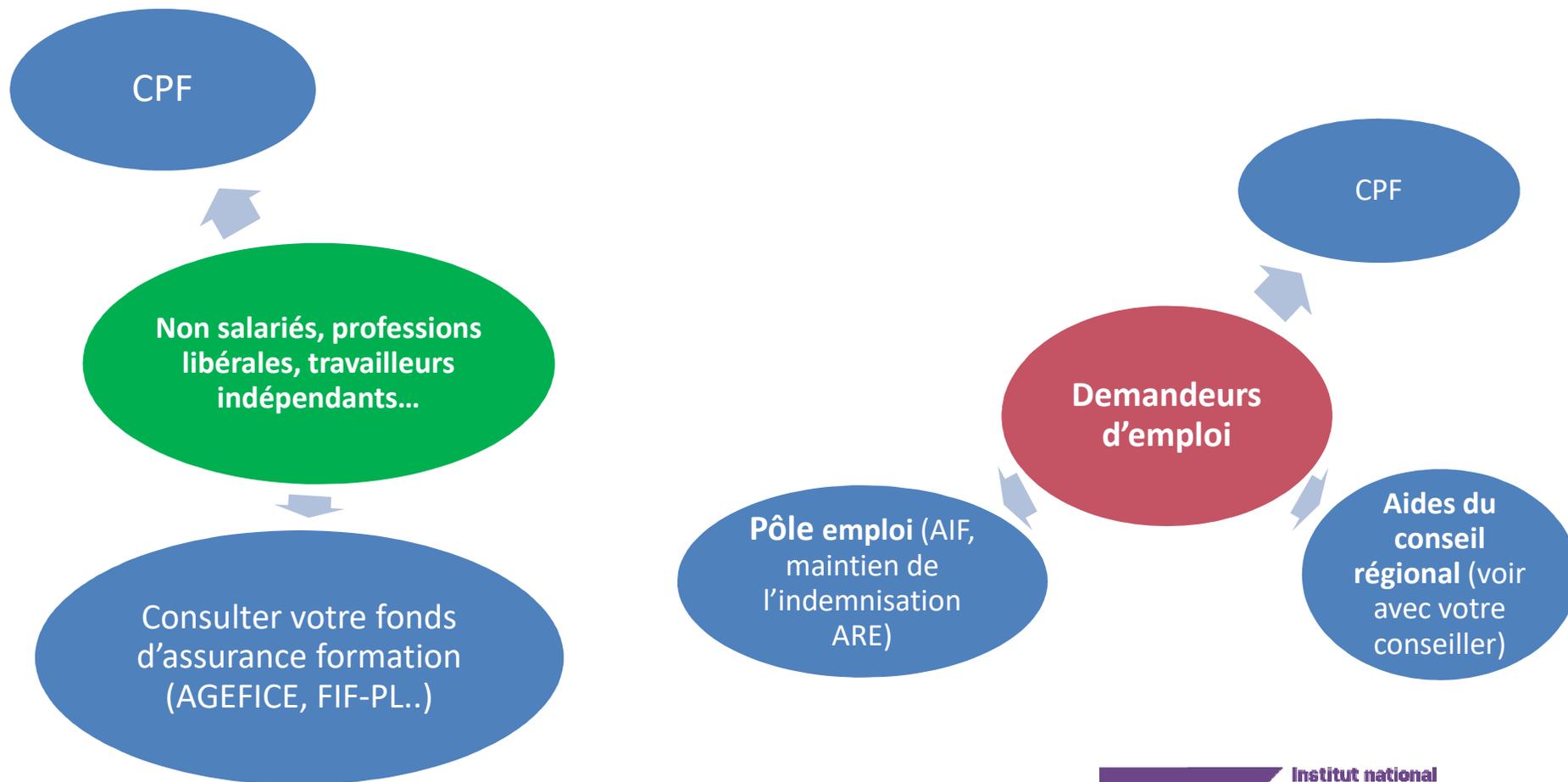


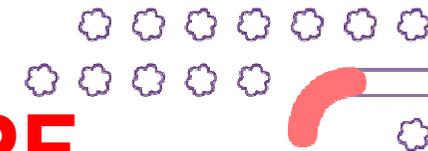
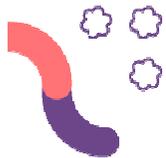


Le financement: salariés du privé ou agent de la fonction publique



Le financement de la formation: non salariés et demandeurs d'emploi





MOBILISATION DU CPF

Le compte personnel de formation: **pour tous les statuts**

Solde à consulter sur www.moncompteactivite.gouv.fr

Non salariés

si les droits mobilisables sont insuffisants, abondement possible par les fonds d'assurance formation

Salariés

Si le crédit est insuffisant, il peut y avoir un abondement de l'employeur

Plateforme:

« Mon compte formation »

<https://www.moncompteformation.gouv.fr/>

Inscription à une formation

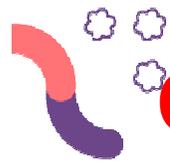
fin juin pour le master MEEF

Demandeurs d'emploi

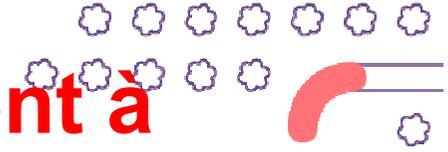
Si les droits mobilisables sont insuffisants, abondement possible par pôle Emploi

Agents publics

Vous pouvez mobiliser votre compte CPF alimenté en heures en contactant votre employeur



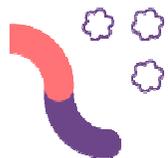
Quel dispositif d'accompagnement à l'INSPÉ pour le public en reprise d'études?



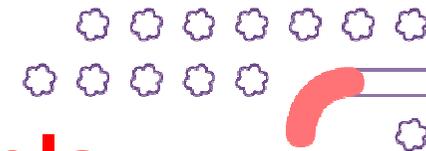
- Le suivi personnalisé au cours de votre formation (entretiens à mi-parcours, gestion de l'assiduité, lien avec le financeur...)
- Des modules d'accompagnement dévolus aux adultes en reprise d'études

Ex: préparation au concours pour les épreuves d'admission (1^{er} degré)





Validation des Acquis Professionnels et Personnels



Vous n'êtes pas titulaire du titre ou du diplôme requis. Vous pouvez accéder au master MEEF grâce à ce dispositif.

2 conditions réglementaires:

- les candidats non-titulaires du baccalauréat qui ont interrompu leurs études depuis au moins 2 ans et qui ont 20 ans minimum à la date de la reprise d'études.
- les candidats qui ont interrompu des études supérieures depuis au moins 2 ans

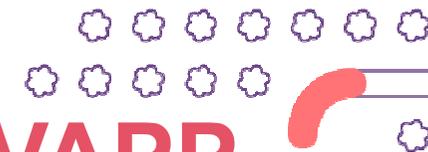
Pour les mentions du 1^{er} degré et du second degré(parcours documentation): vous devez contacter le pôle de reprise d'études de l'INSPÉ: reprise-etudes@inspe-paris.fr

En ce qui concerne les autres parcours: contactez les universités partenaires (carte des formations sur le site)

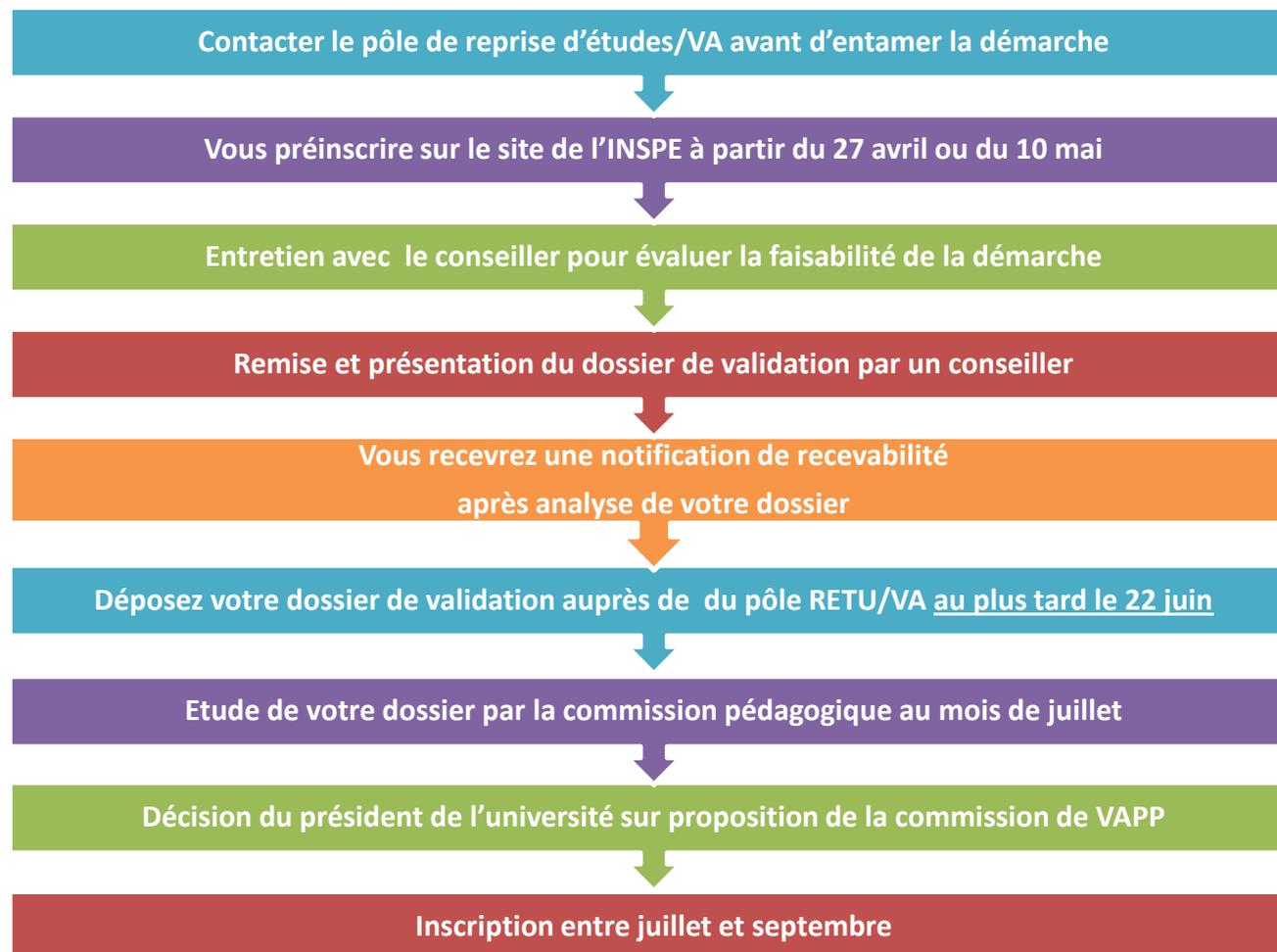
Tarifs: 500 euros sans accompagnement et 1000 euros

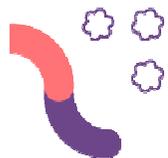
avec accompagnement



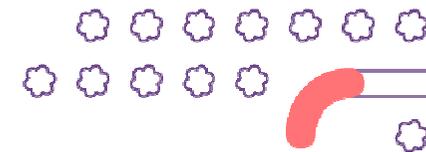


Les étapes de la procédure de VAPP





LA VAE



(validation des acquis de l'expérience)

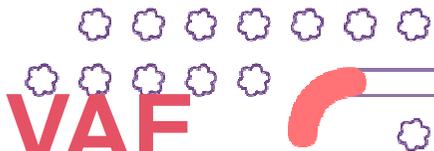
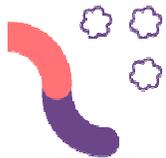
Vous souhaitez faire reconnaître vos compétences et obtenir la totalité ou une partie du master MEEF sur la base de l'expérience.

La VAE est une procédure (d'une durée de 1 an environ) où vous devez démontrer que vos acquis professionnels et personnels correspondent aux connaissances et compétences exigées pour l'obtention totale ou partielle du diplôme visé.

Pour qui?

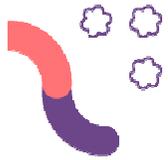
Toute personne (salariée ou non) pouvant justifier d'une expérience professionnelle et personnelle d'au moins 1 an en rapport direct avec le diplôme visé.





Les grandes étapes de la VAE





TARIF DISPOSITIF VAE

- La recevabilité: 200 euros
- L'accompagnement: 1800 euros
- Le jury: 1000 euros
- L'inscription au diplôme: 243 euros
(à titre informatif pour 2020)





Retrouver les informations relatives à la reprise d'études sur le site de l'INSPÉ

<https://www.inspe-paris.fr/>

Se former/formation professionnelle continue/reprendre des études

Pour toute information : reprise-etudes@inspe-paris.fr

Pour rappel: le pôle de reprise d'études/VA de l'INSPÉ gère les mentions et parcours suivants:

- 1^{er} degré
- Second degré parcours documentation
- PIF (hors parcours formation des formateurs)

Responsable: Brigitte COPPA

Gestionnaire: Yvan TIROUTTOUVARAYANE

Pour les autres parcours et mentions :

consulter la carte des formations ci-après:



Carte des formations du master MEEF dans l'académie de Paris

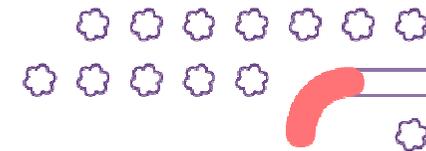
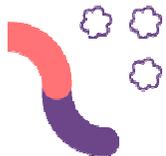
Établissements d'enseignement supérieur partenaires des formations

	Panthéon Sorbonne	Sorbonne Nouvelle	Sorbonne Université	Université de Paris	INALCO
1^{er} degré			●	○	
Second degré					
Allemand		●	●		
Anglais		●	●	●	
Arabe		●	●		●
Arts plastiques	●		○		
Chinois			○	●	●
Documentation			●		
Économie gestion	●		○		
Éducation musicale			●		
Éducation physique et sportive (EPS)			○	●	
Espagnol		●	●		
Histoire géographie	●		●	●	
Italien		●	●		
Lettres modernes lettres classiques		●	●	●	
Mathématiques			●	●	
Philosophie			●		
Physique-chimie			●	●	
Sciences de la vie et de la Terre (SVT)			●		
Sciences économiques et sociales (SES)	●		○		
Encadrement éducatif			○	●	
Pratiques et ingénierie de la formation					
Création, arts du son, ingénierie et formation (CréASIF) *			●		
Formation de formateurs		○	○	●	
Ingénierie de la formation et médias numériques			●	○	
Médiations culturelles artistiques et scientifiques *			●		
Métiers de l'adaptation et de la scolarisation des élèves à besoins éducatifs particuliers			●	○	

* sous réserve d'ouverture

○ établissements partenaires

● établissements partenaires et d'inscriptions administratives



Merci pour votre attention

**Vous pouvez utiliser le chat pour
poser toutes vos questions**

